



High Tech – No Rights?

Chères lectrices, chers lecteurs

A l'occasion de la diffusion de la première Newsletter de 2010, nous vous souhaitons une très bonne année !

Cette année, nous vous informons à nouveau des activités de la campagne « High Tech – No Rights ? », de la situation prévalant dans le secteur de la production d'ordinateurs ainsi que des changements relatifs aux marchés publics.

Vous souhaitez en savoir plus? Alors n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter le site Internet de la campagne www.fair-computer.ch.

Bonne lecture;

Chantal Peyer
Pain pour le prochain

Valérie Trachsel
Action de Carême

ACTUALITE DE LA CAMPAGNE - EN SUISSE

LA CAMPAGNE ŒCUMENIQUE 2010 – MISONNS SUR UN COMMERCE JUSTE

La crise économique mondiale n'a pas épargné la Suisse puisqu'elle a entraîné une augmentation du taux de chômage. Or, ailleurs dans le monde, les conséquences sont encore plus tragiques. En effet,



Image: Action de Carême/Pain pour le prochain

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a annoncé en juin 2009 qu'un seuil historique a été dépassé : pour la première fois dans l'histoire, plus d'un milliard de personnes sont victimes de la faim et de la sous-alimentation en raison de la crise économique mondiale. Face à cette situation, *Action de Carême, Pain pour le prochain* et *Etre partenaires* continuent à exiger le respect du droit à l'alimentation pour tous puisqu'il s'agit d'un sujet d'actualité brûlante.

Ainsi, la campagne œcuménique 2010 de *Pain pour le prochain* et d'*Action de Carême* est axée sur le commerce et la question des règles commerciales injustes. L'industrie de l'électronique joue également un rôle essentiel dans le système commercial mondial. Pour l'heure, on ne peut toutefois pas encore véritablement parler de commerce équitable dans ce domaine.

Vous trouverez toutes les informations relatives à la campagne [ici](#).

MESURES D'ÉCONOMIE CHEZ DELL – LES GAGNANTS ET LES PERDANTS

En décembre 2009, Dell a annoncé la vente de son usine polonaise de Lodz, qui employait quelque 3.000 personnes, au géant taiwanais Foxconn. Cette vente est le résultat d'une série de mesures d'économie prises en 2009.

Dell confirme que cela ne changera pratiquement rien pour l'entreprise puisqu'elle continuera à s'approvisionner auprès de l'usine. Selon les données fournies par le Wall Street Journal, seuls 1.600 employés devraient cependant pouvoir continuer à travailler pour Foxconn. Reste à savoir ce qu'il adviendra des 1.400 autres travailleurs, dont la plupart ont été placés par l'intermédiaire d'une agence.

Dès janvier 2009, Dell a fait parler d'elle en délocalisant son usine de Limerick, en Irlande, à Lodz afin de réduire les coûts. Ce transfert a coûté leur emploi à 1.900 salariés. Quelques 10.000 fournisseurs irlandais de Dell ont de surcroît été touchés par cette délocalisation.

Six mois plus tard, les employés de Lodz ont formé un syndicat afin de protester contre l'allongement de la semaine de travail de cinq à six jours. Dans ce contexte, l'élément décisif était la rémunération des samedis, qui ne correspondait pas aux tarifs légaux en vigueur. Le syndicat s'est également attaqué à d'autres sujets, notamment les conditions d'engagement précaires des travailleurs recrutés par l'intermédiaire d'une agence ainsi que l'augmentation massive des objectifs de production. En août, Dell a licencié 400 employés. Il s'agissait là d'une nouvelle mesure d'économie face à la baisse des commandes.

Et maintenant, pour clore en beauté, Dell vend son usine de Lodz à Foxconn.



Image: Chantal Peyer

POINT FORT - REGARD SUR LES MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT D'ACHATS PUBLICS : LA SUISSE ROMANDE MONTRE L'EXEMPLE

Le « Partenariat des achats informatiques romands » (PAIR) est une communauté d'achats dans le domaine de la micro-informatique unique en Suisse. Il compte parmi ses membres les administrations cantonales romandes de Genève, de Vaud, du Valais et du Jura ainsi que des villes, des communes et des institutions publiques telles que des hôpitaux, des universités ou des entreprises de transport. La ville de Genève, qui a incorporé il y a de nombreuses années déjà des critères sociaux tels que les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans sa politique d'achat, est également membre de l'association. Cette dernière a pour but de définir et de regrouper les besoins communs de tous ses membres actifs en matière d'achats. Ainsi, la communauté est en mesure de négocier de meilleures conditions pour l'achat de produits ou de services liés aux technologies de l'information et de la communication lors de l'adjudication de gros marchés.

Les appels d'offre pour 2010 et 2011 viennent d'être attribués. Le PAIR prévoit d'acheter du matériel pour un montant de 27 millions de francs pour l'ensemble de cette période. Le PAIR a modifié sa procédure d'attribution des marchés et ajouté des critères de développement durable pour les marchés publics en 2010 et 2011. Lors de précédentes procédures de passation de marchés, la communauté exigeait simplement de la part des soumissionnaires une lettre certifiant le respect de normes écologiques et sociales lors de la production. Les exigences sont désormais plus élevées. Ainsi, plusieurs critères écologiques devant être strictement respectés excluent d'emblée certains fournisseurs. Par contre, les nouvelles exigences sociales n'ont pas la même efficacité. Elles contribuent essentiellement à attirer l'attention des soumissionnaires et de leurs fournisseurs sur la nécessité de respecter les conventions fondamentales du travail de l'OIT. Les critères sociaux sont très semblables à ceux figurant dans les documents élaborés par *Pain pour le prochain* et *Action de Carême* dans le cadre de la campagne « High Tech – No Rights ? ».

Les critères sociaux et écologiques joueront un rôle croissant pour la communauté d'achats PAIR. En effet, ils représenteront au total 20% des critères d'attribution lors de futurs achats. Par ailleurs, cet exemple unique en Suisse prouve qu'il est possible de prendre des mesures favorables au développement durable également dans le domaine des marchés publics.

Visitez le site: pair.ch

LA CONFEDERATION ADHERE A UNE POLITIQUE D'ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'ordonnance révisée sur les marchés publics est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Il s'agit d'un pas important pour la Confédération. Cette dernière exige désormais que ses fournisseurs produisant à l'étranger respectent les conventions fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Dominik Kuonen, avocat et collaborateur scientifique du secrétariat de la Commission des achats de la Confédération, met en lumière les conséquences de l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur les marchés publics et analyse les défis qui en découlent.

Entretien : Valérie Trachsel

Vous trouvez [ici](#) l'ordonnance révisée.

Action de Carême/Pain pour le prochain: quels sont les changements introduits par la modification de l'ordonnance sur les marchés publics en matière de critères sociaux et de conditions de travail ?

Dominik Kuonen: l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les marchés publics permet de clarifier un point essentiel concernant les conditions de travail : pour les prestations exécutées à l'étranger (par ex. la production de biens en Asie de l'Est), chaque soumissionnaire doit au moins garantir le respect des conventions fondamentales de l'OIT. Ces dernières concernent notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la non-discrimination sur le lieu de travail, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes ainsi que la liberté d'association et de négociation collective.

Un autre aspect social concerne la formation d'apprentis en Suisse. L'ordonnance révisée incite fortement à maintenir ou à étoffer la formation des jeunes professionnels. Ainsi, en cas d'offres à valeur égale émanant d'entreprises suisses, le service d'achat privilégie l'offre de la société qui propose le plus de places de formation.

Action de Carême/Pain pour le prochain: quel rôle jouent ces nouveaux critères sociaux dans les procédures de marchés publics de la Confédération ?

Dominik Kuonen: ces critères sont jugés importants. Les soumissionnaires ne respectant pas les conventions fondamentales de l'OIT ne doivent pas pouvoir profiter d'un quelconque avantage commercial. Le non-respect des dispositions relatives à la protection du travail de la part d'un soumissionnaire constitue un motif d'exclusion de la procédure de passation de marchés.

Action de Carême/Pain pour le prochain: comment la Confédération peut-elle garantir que les soumissionnaires respectent les nouveaux critères sociaux dans le domaine de la passation de marchés ?

Dominik Kuonen: la Confédération contrôlera le respect effectif des conventions fondamentales du travail de l'OIT. A cet effet, il est nécessaire de mettre en place un système de vérification afin de pouvoir effectuer des contrôles auprès des soumissionnaires à l'étranger. La Commission des achats de la Confédération élabore actuellement des outils pratiques qui seront mis à la disposition des acheteurs.

Action de Carême/Pain pour le prochain: qu'advient-il de la révision de la loi sur les marchés publics maintenant que l'ordonnance révisée est entrée en vigueur ?

Dominik Kuonen: tout d'abord un mot sur l'historique : dans le cadre de la révision totale de la loi sur les marchés publics, on prévoyait une unification partielle à l'échelle nationale qui s'est cependant heurtée à la vive opposition des cantons lors de la consultation. Aussi le Conseil fédéral a-t-il décidé d'y renoncer. Il a préféré modifier l'ordonnance afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux besoins des entreprises et des pouvoirs publics. Dans le cadre de la poursuite de la révision du droit des marchés publics, la Confédération s'appuie sur la révision en cours de l'accord de l'OMC sur les marchés publics (Government Procurement Agreement, GPA).

★★

POUR EN SAVOIR PLUS

ENTREPRISES DE L'ÉLECTRONIQUE EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE – UNE ETUDE DE MAKEITFAIR

Après l'effondrement de l'URSS et l'ouverture des marchés des pays d'Europe centrale et orientale au début des années 1990, bon nombre de grandes entreprises d'électronique ont commencé à investir dans cette région. Ces changements ont notamment eu des conséquences sur la situation de travail des populations locales. Ainsi, ces 10 à 20 dernières années, les organisations de la société civile ont porté leur attention non plus seulement sur les conditions de travail dans les pays asiatiques, mais également sur les violations croissantes du droit du travail en Europe de l'Est. En décembre 2009, makeITfair.org a publié une étude révélant les conséquences sociales et écologiques de l'implantation de multinationales de l'électronique en Pologne, en République tchèque et en Hongrie. Dans son étude, makeITfair donne également des conseils aux entreprises de l'électronique. Elle décrit plusieurs moyens d'action à disposition des entreprises pour améliorer les conditions de travail des ouvriers d'usines.

Consultez [ici](#) l'étude intégrale.

LA CRISE FINANCIERE MENACE LES DROITS DU TRAVAIL DANS DES USINES ELECTRONIQUES AU MEXIQUE

Dans son nouveau rapport, l'organisation mexicaine CEREAL rend compte d'un grand nombre de violations des droits du travail commises par les fournisseurs mexicains de Hewlett Packard, Lenovo, Nokia, Microsoft, Philips, IBM, Panasonic, Sanmina, Jabil et Flextronix. La crise financière a durement frappé le secteur électronique mexicain : depuis 2008, quelque 6.000 personnes ont perdu leur travail, des réductions salariales de 10% ont été opérées et la part des contrats de travail à court terme a augmenté de 40 à 60%. En dépit de la crise financière, les entreprises d'électronique n'ont pas le droit d'abuser des contrats de travail à court terme. Les droits du travail ne sont pas facultatifs : il s'agit de droits humains fondamentaux.

Vous trouverez le rapport complet [ici](#).

★★

Contacts ou plus d'informations:

Chantal Peyer, *Pain pour le prochain*, 021 614 77 10, peyer@bfa-ppp.ch
Valérie Trachsel, *Action de Carême*, 041 227 59 57, trachsel@fastenopfer.ch

➤ Souhaitez-vous ne plus recevoir la newsletter ? Alors envoyez un email à: fair-computer@fastenopfer.ch